

Pour ne pas oublier

Il y avait foule le 17 octobre à rendre hommage aux 27 fusillés de Châteaubriant à l'occasion du 80ème anniversaire.



6 000 personnes ont participé à la cérémonie officielle et au spectacle de la commémoration en présence de Philippe MARTINEZ pour la CGT et Fabien ROUXEL pour le Parti Communiste Français.

Deux organisations qui ont contribué à la participation massive.

Des camarades de l'Union Départementale étaient présents.

Journées nationales des Instituts IHS professionnels et interprofessionnels du 19 au 21 octobre

Jacques COLIN Président de l'IHS CGT Bretagne y participait.

38 instituts fédéraux, régionaux et départementaux étaient représentés.

De nombreux points étaient à l'ordre du jour :

- Le contexte économique et social actuel et notre action sur l'histoire sociale.
- Bilan et analyse du travail réalisé par le réseau des instituts.
- Les perspectives de travail.
- Une conférence dite Technique sur les

enjeux et découverte d'outils numériques.

- Syndicalisme et service public : la CGT face au démantèlement des grandes entreprises publiques de réseaux – rapport des IHS Mines énergie, de la Fapt, des Cheminots.
- Conférence sur « Syndicalisme et environnement »

Des journées très riches par la qualité des rapports et des débats.

Activités

Réunion du collectif Ille et Vilaine IHS CGT Bretagne

Elle s'est tenue le 26/10/21. 7 membres y ont participé

Les points suivants ont été discutés avec décisions :

Situation adhérents. es et dispositions – compte rendu des journées nationales des instituts – activités du collectif en cours et en perspectives – Agenda fin 2021 et premier trimestre 2022.

Congrès des retraités CGT FAPT du 12 octobre

Raymond BERTHOIS membre du collectif IHS 35 est intervenu sur l'activité de l'IHS et tout particulièrement sur les archives du syndicat à trier et classer.

Des contacts sont en cours pour l'adhésion à l'IHS.

Congrès de l'Union Syndicale des retraités es CGT d'Ille et Vilaine les 28,29 octobre.

Le collectif assure également sa présence avec ses publications et ouvrages, bulletin d'adhésion.

Union Locale CGT de REDON

Dans la perspective du Congrès de l'Union Départementale qui se tiendra les 24 - 25 mars près de Redon, la réalisation d'une publication a été lancée concernant les premières années du syndicalisme et de la CGT sur le pays de REDON. Une première réunion pour faire le point se tiendra à Redon en Novembre.

Fougères

Une réunion du collectif de l'UL sur l'histoire se tiendra en début d'année pour faire le point de l'action s'agissant de la Maison du Peuple et le dossier Alexis Morice (ci-après)

Il y a 115 ans, un meurtre -

Jean-Louis Morice son petit neveu s'est engagé depuis de nombreuses années afin que le meurtre de son grand-oncle soit reconnu. Avec le soutien de l'Union locale, il s'est de nouveau adressé au Maire de Fougères Louis FEUVRIER.

« Suite à votre courrier du 28 Avril 2021 que j'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt, je voudrais vous apporter des éléments qui ont dû vous manquer dans les recherches faites aux Archives municipales pour vos analyses et synthèses sur le conflit social de 1906/1907.

Vous affirmez qu'il « s'avère qu'il n'est pas établi de cause à effet entre ce meurtre, dont a été victime Alexis Maurice, membre des Rouges, avec le conflit qui venait de prendre fin »

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de contester

cette appréciation et de vous faire part d'arguments qui vont à l'encontre de celle-ci :

S'il est exact que l'arrêt de la Cour d'Assises d'Ille et Vilaine en date du 10 mai 1907, jugeant le meurtrier de mon grand-oncle, ne fait aucune référence à la Grève des ouvrières et des ouvriers de la chaussure,

L'examen complet et attentif de l'ensemble des pièces du dossier judiciaire (Archives départementales d'Ille et Vilaine 2 U 1361) recèle de très nombreuses évocations mettant en évidence la conflictualité sociale alors dans la ville, y compris dans la soirée au cours de laquelle s'est déroulé le drame.

Certes, malgré tous ces éléments présents dans le dossier, la Cour d'Assises n'a pas évoqué dans ses attendus le contexte du meurtre, se bornant à qualifier le geste de V. Bachelier d'homicide volontaire en lui accordant les circonstances atténuantes au motif que l'intention de donner la mort n'était pas constituée. Il n'empêche que la condamnation du meurtrier à deux ans de prison paraît bien « peu sévère », ainsi d'ailleurs que l'écrit le Procureur de la République de Fougères au Procureur Général par lettre en date du 3 décembre 1907. Cette clémence est-elle à mettre en rapport avec la composition de la Cour d'Assises (sur les 12 jurés, 7 sont des propriétaires, 2 sont des rentiers, 2 sont des cultivateurs et 1 est négociant)... ? Voilà en tous cas, Monsieur le Maire, un motif de s'interroger sur les causes de l'éviction du contexte social du jugement de cette affaire.

Vous évoquez un article de La Chronique de Fougères en date du 16 février 1907. Je n'ignore pas ce document, mais je n'ignore pas non plus le positionnement partisan de la presse locale de l'époque, qui par conviction ou sous la pression des autorités publiques, veut éviter toute remise en cause des accords de fin de grève, laborieusement obtenus.

En revanche, la tonalité est toute différente dans la presse nationale :

L'Humanité du 12 février 1907 parle ainsi de « *crime de classe* », et le 13 février rend hommage au « *citoyen Morice, militant dévoué du syndicat et du Groupe Socialiste, tombé sous les coups d'un patron assassin* ». Le Matin du 13 février 1907 évoque « *un douloureux épilogue* » et le 11 mai (après le procès) un « *patron*

meurtrier ».

Et *Le Petit Journal* du 12 février 1907 établit un lien direct entre la grève et le meurtre en invoquant « *l'épilogue d'une longue crise-entre Rouges et Jaunes...un mort et un blessé* »

Votre référence à la presse locale comme preuve que le crime de V.Bachelier serait un « acte isolé, strictement individuel... » est donc très contestable et d'ailleurs très contesté par la presse de l'époque.

Comme l'est votre référence aux travaux de l'historien Claude Geslin qui en l'occurrence sur cette affaire écrit : « *Enfin, dans la nuit du 10 au 11 février, alors que tous les tarifs ont été signés et que le travail doit reprendre le lundi 11 au grand soulagement de tous, un ouvrier rouge, Alexis Morice, est tué par balles et un autre, Macé, grièvement blessé. On n'ose pas envisager un geste délibéré. Force est de constater cependant que l'assassin a été en liaison constante avec les jaunes et a inévitablement été marqué par leur propagande violente et leurs multiples provocations. Il ne s'agit pas d'un simple crime d'ivrogne et de graves désordres auraient pu en découler. La rentrée toutefois se déroule dans le calme suivant les consignes du syndicat.* (Geslin Claude, *La grève des chaussonniers fougérais de l'hiver 1906 /1907, Société d'études jaurésiennes « Cahiers Jaurès »* 2011/ 1 n°199, page 41 à 52)

S'il y avait encore un seul argument pour vous convaincre de l'infondé de votre affirmation, mentionnée plus haut, je ferai appel à ce qui suit : le meurtrier d'Alexis Morice, incarcéré à la suite de sa condamnation à la Centrale de Fontevault (Maine-et-Loire) a été libéré le 17 avril 1908 au motif qu'il était bénéficiaire des dispositions de la loi du 10 avril 1908, cette loi amnistiant les délits et contraventions en matière de presse, *de réunions, de grèves et faits connexes* et infractions commises à l'occasion de la crise viticole de 1907. En l'espèce, l'application des dispositions de cette amnistie dont a bénéficié le meurtrier de mon grand-oncle, atteste indubitablement de la **relation directe entre le crime et la grève des chaussonniers de 1906-1907.**

Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit le meurtre d'Alexis Morice n'est pas un fait divers, ni une rixe qui aurait mal tourné entre consommateurs, mais un crime politique comme

le prouve le soir même, la venue à Fougères du Préfet d'Ille et Vilaine, en personne.

Lors des obsèques le mardi 12 février, le Préfet M. Rault, le Sous-préfet M. Bourienne, le Maire intérimaire M. Dauguet et l'ancien Maire M. Desrue, des officiers de Gendarmerie, les représentants de la Bourse du Travail et du Syndicat des Cordonniers.....étaient présents devant un cortège de 6 000 à 7 000 personnes !

Je voudrais citer un extrait du livre de **M. Alain Bihel « Les Poings serrés ».**

« Lorsque le moment fut venu de prononcer le verdict, le Président du Jury M. Jean-Marie Hodebourg se leva, se tourna vers le Président de la Cour d'Assises et lut les questions et les réponses des jurés :

« *A la question : Bachelier Victor est-il coupable d'avoir à Fougères le 10 février 1907, volontairement atteint d'un coup de revolver le sieur Morice, les jurés ont répondu oui à la majorité.*

Cette blessure faite volontairement a-t-elle entraîné la mort du dit Morice ? La majorité des jurés a également répondu oui.

M. J-M Hodebourg posa solennellement sa main droite sur son cœur et prononça la phrase rituelle qui précédait la sentence :

« *Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, je déclare au nom du jury que la Cour condamne le nommé Bachelier Victor ici présent pour coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner à deux ans de prison et à 4 000 francs de dommages-intérêts, somme qui sera à répartir entre la veuve Maurice et ses enfants* »

Autre question : pourquoi l'assassin portait-il un revolver sur lui ? Il a été prouvé que plus de 250 armes à feu de ce type avaient été « distribuées », avec l'accord de Gaston Cordier, aux « jaunes » ! (cf. Claude Geslin). Victor Bachelier n'était probablement que le « bras », mais qui étaient alors le ou les commanditaires ? On peut penser à une provocation de la part de certains patrons de la chaussure pour discréditer les accords conclus, et déclencher des réactions violentes de la classe ouvrière.

Devant de telles évidences et de preuves orales ou écrites irréfutables la vérité sur l'histoire de ce drame local doit être affirmée afin de ne pas rester dans le déni pour les générations futures. »

Il est suggéré d'organiser une conférence – débat le jeudi 10 février 2022 pour les 115 ans du conflit social de 1906/1907 et d'apposer une plaque commémorative en hommage à Alexis MORICE.

Congrès UGICT CGT à RENNES du 23 au 26 novembre 2021

Le collectif IHS 35 sera présent durant tout le congrès pour tenir un stand sur les publications et ouvrages de l'IHS CGT Bretagne.

Le collectif assurera également une visite de congressistes le mercredi 24 de la salle de la Maison du Peuple (salle de la cité) et en collaboration avec LSR une visite de places de la ville de Rennes.

En perspective :

- Une conférence départementale sur l'Algérie, dont le thème reste à déterminer avec notre camarade Louis CARDIN retraité CGT de la FAPT et sachant sur le sujet.
- Réalisation d'un document sur les actions d'hier et d'aujourd'hui concernant les services publics- salariés es concernés es – les usagers et populations – les convergences de luttes pour la défense du service public.
- Un premier rendu du travail s'agissant de la période 1938 – 1947 en Ille et Vilaine.

ARCHIVES

Transfert des archives du Comité Régional CGT Bretagne

Suite à l'incendie d'un Bâtiment de la ville de Rennes Rue de Chatillon ou nous disposions d'un

local ou étaient entreposés 25 cartons d'archives répertoriées qui n'ont pas été touchées par le feu et l'eau des pompiers, nous avons transféré celles -ci aux archives départementales d'Ille et Vilaine.

Elles sont en lieu sûr et feront l'objet d'un nouveau tri et classement sous la responsabilité d'archivistes.

Afin de faire un bilan des archives transférées depuis plusieurs années, et dans la perspective d'opérer un nouveau transfert d'archives de l'Union Départementale, nous avons sollicité une rencontre avec les responsables des AD 35. Celle -ci se tiendra le 16 novembre.

Prendre soin de nos archives papiers et numériques

Nous avons failli perdre 50 ans d'histoire syndicale et d'activité CGT. Nous insistons donc pour que des dispositions soient prises par toutes les structures syndicales CGT, afin que les archives soient triées, numérisées et en sécurité. N'hésitez pas à les transférer soit aux archives départementales ou municipales par l'ouverture d'un fonds avec une convention. Cette opération est gratuite.

- Afin d'effectuer un bilan des archives transférées et leur traitement, une rencontre avec les responsables des AD 35 se tiendra le 16 novembre.

- Des initiatives seront prises par le collectif, afin de poursuivre notre aide à des organisations CGT sur leurs archives (Kéolis, Ugict territoriaux Ville de Rennes, Union Syndicale CGT de la construction, etc.)

Rappel de l'Agenda

2021

3 novembre réunion à St Malo

16 novembre rencontre avec les Archives départementales

23 au 26 novembre – Congrès de l'UGICT – CGT à Rennes, Couvent des Jacobins – Participation de l'IHS CGT Bretagne.

26 novembre Congrès du syndicat CGT CHU de Rennes.

7 Décembre 2021 – Réunion du CA de l'IHS CGT Bretagne avec la participation de Gilbert GAREL Président de l'IHS national.

2022

Février CA IHS CGT Bretagne

Février réunion du collectif départemental

24 et 25 Mars Congrès de l'Union Départementale CGT d'Ille et Vilaine

Mars ou Avril Assemblée générale de l'IHS CGT Bretagne

Du 28 mars au 1 avril Congrès de la fédération CGT Santé action sociale à St Malo

Avril ou mai Journée départementale de formation sur l'archivage (papier et numérique)

(Les dates seront précisées pour la prochaine lettre aux adhérents. es)

Renouvellement des adhésions 2021 toujours à l'ordre du jour

Plusieurs relances ont été effectuées en direction d'une dizaine d'adhérents.es qui n'ont pas renouvelé leur adhésion.

A ce jour nous en sommes à **74 / 80** en 2020.

Bulletin d'adhésion et de renouvellement à l'IHS CGT Bretagne 2021

Cotisation annuelle individuelle 35 euros – Cotisation annuelle collective 45 euros – Cotisations de soutien 60 euros

Organisation CGT.....

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Courriel.....Téléphone.....

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT, 31Bd du Portugal CS 90837 – 35028 Rennes Cedex 2

Consultation des sites IHS national, fédéraux, régionaux, départementaux

Vous avez la possibilité de les consulter par le site de l'IHS CGT.

Un lien est sur le point de se réaliser avec le site du CRB CGT Bretagne, dans lequel vous trouverez actuellement les pages de l'IHS CGT Bretagne et consulter :

- Les lettres mensuelles du collectif IHS Ille et Vilaine.
- La publication « Mémoire Vivante » réalisée par le collectif IHS du Finistère.
- La liste des documents réalisés par le collectif IHS des Côtes d'Armor.
- Les comptes rendus des conseils d'administration.
- Les documents relatifs aux assemblées générales.
- Un bon de commande pour les publications et ouvrages.
- Un bulletin d'adhésion.

Tout prochainement, vous pourrez consulter également, la liste des archives de l'IHS CGT Bretagne.